

Ofi Invest Oblig International

FRO000097495

30/06/2026

 Commercialisé en  FR

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾


Obligations internationales flexibles

Orientation de gestion

La SICAV vise à réaliser, sur une durée de placement recommandée supérieure à 2 ans, une performance supérieure à l'indice composite Bloomberg Barclays Capital Global Aggregate Credit TR Hedge EUR (70%) + Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR (30%). Elle investit sur les marchés de taux internationaux.

Principales caractéristiques

Date de création de la part

02/06/1980

Date de lancement de la part

02/06/1980

Société de gestion

Ofi Invest Asset Management

Forme juridique

SICAV

Classification AMF

Obligations et autres titres de créances internationaux

Affectation du résultat

Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation

Journalière

Ticker Bloomberg

VICTOBL FP

Publication des VL

www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC

0,95%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation

0,98%

Indice de référence

70 % Bloomberg Barclays Capital Global Aggregate Crédit + 30 % Bloomberg Barclays Capital Global High Yield


▶ Actif net du fonds	283,42 M€
▶ Actif net de la part	283,42 M€
▶ Valeur liquidative	114,01 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	0,46%	0,30%



Gérants



Karine Petitjean



Antoine Chopinaud

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



Profil de risque⁽³⁾



Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans



SFDR⁽³⁾ Article 6

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,36	6,08
▶ Couverture note ESG	95,19%	75,77%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

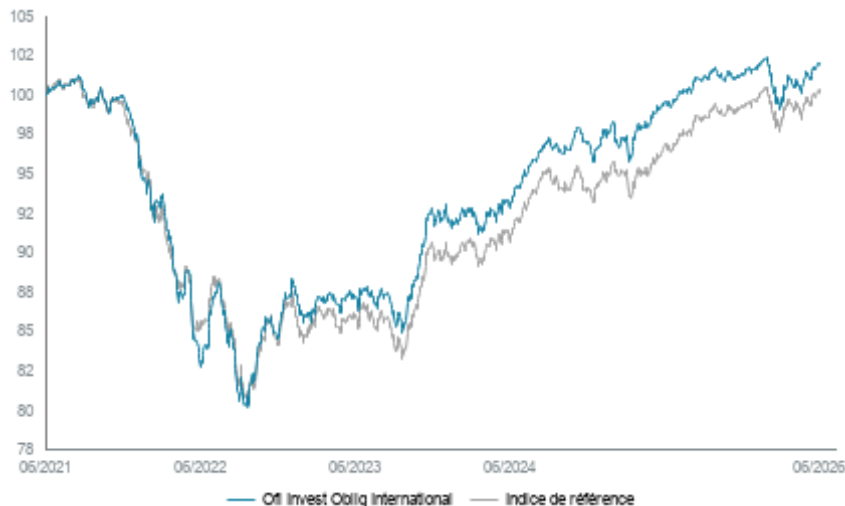
Ofi Invest Oblig International

FR0000097495

30/06/2026

 Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 30/06/2021)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	0,59	0,87	-0,28
1 mois	0,46	0,30	0,16
3 mois	2,57	1,96	0,61
6 mois	0,59	0,87	-0,28
1 an	2,40	3,40	-1,01
2 ans	9,51	10,01	-0,51
3 ans	16,91	16,39	0,51
5 ans	1,93	0,13	1,80
8 ans	14,75	17,92	-3,17
10 ans	29,47	18,70	10,76

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	7,26	9,48	-4,92	10,29	3,46	1,01	-15,39	9,45	4,81	4,44
Indice	10,27	-3,86	1,32	10,20	5,68	-0,82	-15,46	7,59	3,87	5,56
Relatif	-3,02	13,34	-6,24	0,09	-2,22	1,83	0,07	1,86	0,94	-1,12

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-2,86	-2,81	-0,83	-4,73	-0,29	-6,92	5,00	-2,26	-4,96	1,75	3,84	-0,78
2023	3,26	-1,59	0,97	0,62	-0,51	0,35	0,81	-0,25	-1,52	-0,74	4,30	3,50
2024	0,31	-1,01	1,01	-1,56	0,98	0,85	1,88	1,07	1,25	-0,85	1,38	-0,50
2025	0,22	1,12	-1,24	0,96	0,65	0,87	0,31	0,50	0,61	0,45	0,04	-0,13
2026	0,35	0,72	-2,98	1,21	0,88	0,46						

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	2,95	2,86	-3,31	-2,82	-	-	0,59	-1,74	0,16	0,99	-0,02
3 ans	4,06	4,13	-3,40	-4,05	26	39	0,98	0,17	0,67	0,95	0,01
5 ans	5,35	5,04	-20,79	-20,60	1090	-	1,86	0,20	-0,31	0,99	0,01
8 ans	6,98	5,93	-20,79	-20,60	1090	-	2,81	-0,13	0,08	1,08	-0,01
10 ans	6,34	5,78	-20,79	-20,60	1090	-	3,55	0,22	0,26	0,91	0,02

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Oblig International

FR0000097495

30/06/2026



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle^{(4)*}

En %	Fonds	Indice
Banques	19,2	19,1
Consommation Non cyclique	13,2	9,8
Communications	11,7	5,2
Consommation cyclique	10,7	6,1
Biens d'équipement	6,1	3,4
Services aux collectivités	5,8	7,6
Technologie	5,4	5,5
Assurance	4,0	4,7
Autres financières	3,7	1,1
Matériaux de base	3,4	2,0
Gouvernement quasi-souverain	2,8	6,0
Transport	2,5	2,0
Energie	1,1	3,9
Autres industries	1,0	0,6
Gouvernement souverain et assimilé	0,6	19,1
Immobilier	0,5	1,7
Sociétés de financement	-	0,9
Courtage/Asset Managers/échanges	-	1,2
Autres	-	0,7
OPC	6,0	-
Dispo/Liquidités investies	2,4	-0,5

► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	-
	AA	3,1
	A	23,6
	BBB	32,0
	BB	27,2
	B	13,8
	CCC	0,3
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	0,0

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
Etats-Unis	31,8	44,2
France	10,4	5,0
Italie	8,5	1,4
Allemagne	8,1	4,2
Royaume-Uni	8,0	5,1
Espagne	6,2	1,4
Belgique	3,6	0,7
Autriche	1,8	0,3
Pays-Bas	1,8	1,4
Danemark	1,7	0,6
Autres	-	0,6
Autres Pays	9,8	35,5
OPC	6,0	-
Dispo/Liquidités investies	2,4	-0,5

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	99,4
USD	0,4
GBP	0,1
PLN	0,0

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre d'émetteurs	176
Notation moyenne	BBB-
Maturité moyenne	4,39
Spread moyen	154,29
Sensibilité crédit	4,55
Sensibilité taux	4,78
Rendement au pire (%)	4,37
Rendement à maturité (%)	4,53

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. *Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Autres financières » sont investis dans des sociétés immobilières.

Ofi Invest Oblig International

FR0000097495

30/06/2026



Structure du
portefeuille

► Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	47,5
Senior secured	17,9
Subordonnée T2	13,0
Subordonnée corporate	10,0
Senior non-preferred	2,5
Autres	0,8
OPC	6,0
Dispo/Liquidités investies	2,4

► Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	3,7
10-15 ans	1,3
7-10 ans	5,4
5-7 ans	15,3
3-5 ans	26,7
1-3 ans	24,2
-1 an	15,1
Autres	-
OPC	6,0
Dispo/Liquidités investies	2,4

► Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	
 IT	Intesa Sanpaolo Spa 2,5
 US	Centene Corporation 1,7
 US	Citigroup Inc 1,6
 US	Broadcom Inc 1,4
 NL	Enel Finance International Nv 1,4

► Répartition par type d'émetteur*

En %	Fonds
Corporate	61,3
Financial	27,0
Government	3,3
OPC	6,0
Dispo/Liquidités investies	2,4

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %	
	Ishares Usd Corp Bond Esg Ucits Eu 3,6 OPC
 US	Centene Corporation 2.5 01/03/31 1,7 Assurance
 US	Citigroup Inc 05/11/30 1,6 Banques
	Ishares \$ Corp Bond Ucits Etf Eur 1,5 OPC
 IT	Intesa Sanpaolo Spa 20/02/34 1,5 Banques

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Financial » sont investis dans des sociétés immobilières. La maturité est définie à la 1ère date de call.

Ofi Invest Oblig International

FR0000097495

30/06/2026



► Commentaire de gestion

Le mois a été marqué par un apaisement significatif des tensions géopolitiques avec la conclusion d'un accord de cessez-le-feu entre les États-Unis et l'Iran. Cet accord, incluant la réouverture du détroit d'Ormuz et la levée des sanctions pétrolières, a entraîné une forte baisse du prix du pétrole, le Brent repassant sous les 70 dollars le baril. Cette détente sur les marchés de l'énergie a contribué à réduire les anticipations d'inflation, les investisseurs considérant désormais l'impact inflationniste du précédent choc pétrolier comme temporaire. Dans ce contexte, les taux souverains se sont également détendus, à l'image du Bund allemand dont le rendement est revenu de 3 % à 2,85 %.

Sur le plan monétaire, la BCE a néanmoins procédé à une hausse unanime de ses taux directeurs de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 2,25 %. Cette décision reflète sa vigilance face aux effets persistants du choc énergétique sur l'économie. Christine Lagarde a réaffirmé l'objectif de ramener l'inflation vers 2 %, sans s'engager sur la trajectoire future des taux. De son côté, la Réserve fédérale américaine a maintenu ses taux inchangés entre 3,5 % et 3,75 %, mais ses membres se montrent désormais plus enclins à envisager un resserrement supplémentaire, dans un contexte d'anticipations d'inflation révisées à la hausse.

Le marché européen du crédit a affiché une performance positive sur l'ensemble des segments, Investment Grade comme High Yield. Les obligations les plus risquées ont enregistré les meilleures performances, illustrant un retour marqué de l'appétit pour le risque. Les obligations hybrides ont également avancé, tandis que l'indice Crossover a poursuivi sa surperformance.

D'un point de vue sectoriel, le transport a été le principal bénéficiaire de la baisse du pétrole. L'immobilier a également profité du recul des taux d'intérêt, avec notamment CPI Property Group. À l'inverse, le secteur de l'énergie a sous-performé sous l'effet de la baisse du brut. Dans le High Yield, l'automobile a de nouveau été pénalisée par la restructuration d'Antolin et les interrogations entourant l'exécution du plan stratégique de Stellantis.

Le marché primaire est resté particulièrement dynamique, un niveau largement supérieur à la moyenne des cinq dernières années. Cette activité a mêlé nouvelles opérations de financement et refinancements classiques. Les flux demeurent également favorables, avec notamment un deuxième mois consécutif de collecte sur les fonds européens de dette à haut rendement. Elles témoignent d'un retour progressif de la confiance des investisseurs.

Les fondamentaux du marché restent solides. Les taux de défaut demeurent contenus, aucune contagion majeure n'est observée à partir des situations spéciales, et les facteurs techniques continuent de soutenir la classe d'actifs. Malgré des spreads proches de leurs plus bas historiques, les rendements absolus demeurent supérieurs à 3% dans l'Investment Grade et 5 % dans le High Yield, ce qui préserve l'attrait de ces deux segments. Dans cet environnement favorable, le portefeuille continue d'être pleinement investi avec une sensibilité au taux réduite en fin de mois, dorénavant à la Neutralité par rapport à son indicateur de référence. Au cours du mois, nous avons continué de participer aux émissions primaires, mais de manière très sélective compte tenu des faibles primes d'émission.

Ofi Invest Oblig International

FR0000097495

30/06/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	02/06/1980
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	08/12/2025
Montant net dernier détachement	3,45 €
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Oblig International

FR0000097495

30/06/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILITÉ CRÉDIT	La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.	SENSIBILITÉ TAUX	La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
DURATION	La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.	ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

Ofi Invest Oblig International

FR0000097495

30/06/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.